

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Conseil Municipal du 23 décembre 2016

1. Ecriture comptable : virement de crédits chapitre 014
2. Avenant au lot n° 4 (Menuiserie extérieure) : Réhabilitation maison en deux logements et en un atelier communal

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. Claude DERU - M. André CLAMME - Mme Joëlle TALAGA - Mme Sarah DE GOBBI - M. Michel GERARD - M. Jean-Pierre MATZ - M. Jean-Pierre MONTALBANO - M. Pascal PENNERAD - Melle Anne-Louise PICQ - M. Gérard SENSER - Mme Denise WEBER - Melle Angèle WEINACKER

Absents excusés : MM. Fernand BIEGEL - Serge MULLER

Procurations : M. Fernand BIEGEL a donné procuration à M. Jean-Pierre MONTALBANO
M. Serge MULLER a donné procuration à M. Claude DERU

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance.

1°) ECRITURE COMPTABLE : VIREMENT DE CREDITS AU CHAPITRE 014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au regard de l'exécution du budget et afin de régulariser certains chapitres de fonctionnement, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les virements de crédit suivants :

<u>OBJET</u>	<u>Diminution sur crédits déjà alloués</u>		<u>Augmentation des Crédits</u>		<u>OBSERVATIONS</u>
	Chapitre article	Montant	Chapitre article	Montant	
	011 - 615228	2233,00			Autres bâtiments
			014-73925	2233,00	Fonds de péréquation des recettes fiscales

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits ci-dessus énoncés.

Voix pour : 15

**2°) AVENANT N°1 LOT N°4 «MENUISERIE EXTERIEURE » MARCHÉ
REHABILITATION D'UNE MAISON EN DEUX LOGEMENTS ET UN ATELIER
COMMUNAL**

Dans le cadre du lot n° 4 « Menuiserie extérieure » du marché réhabilitation d'une maison en deux logements et un atelier communal, la Commune a signé un marché avec l'Entreprise CFE de Lemberg pour un montant de 16 492,00 € H.T. soit 19 790,40 € T.T.C.

Le maître d'ouvrage en concertation avec la commission "Travaux" propose au conseil municipal le remplacement :

- * des volets roulants, prévus au marché, par la pose de brise-soleil orientables (BSO)
- * des panneaux pleins de couleur blanche, prévus au marché, par des panneaux vitrés avec motifs pour des raisons d'esthétique et d'apport de lumière supplémentaire.

Ces modifications engendrent un coût supplémentaire.

	H.T.	T.T.C.
Montant initial du marché	16 492.00 €	19 790.40 €
Avenant n° 1	2 661.52 €	3 193.82 €
	19 153.52 €	22 984.22 €

Il est précisé que l'avenant proposé :

- Ne remet pas en cause la mise en concurrence initiale
- Ne bouleverse pas l'économie du marché
- Est dû à des sujétions techniques imprévues rencontrées lors de l'exécution du contrat

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- De valider l'avenant n° 1 du lot n° 4 «Menuiserie extérieure » du marché réhabilitation d'une maison en deux logements et un atelier communal
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n° 4 «Menuiserie extérieure» du marché réhabilitation d'une maison en deux logements et un atelier communal d'un montant de 2 661.52 € H.T soit 3 193.82 € T.T.C.

Voix pour : 15

**fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité
des membres présents**

ALTVILLER le 23 décembre 2016

Le Maire,

Jean-Jacques BALLEVRE



Numéro	Objet de la délibération	Page
1	Ecriture comptable : virement de crédits chapitre 014	1
2	Avenant au lot n° 4 (Menuiserie extérieure) : Réhabilitation maison en deux logements et en un atelier communal	2

Emargements

M. Jean-Jacques BALLEVRE	M. Claude DERU	M. André CLAMME
Mme Joëlle TALAGA	M. Fernand BIEGEL a donné procuration à M. Jean-Pierre MONTALBANO	Mme Sarah DE GOBBI
M. Michel GERARD	M. Jean-Pierre MATZ	M. Jean-Pierre MONTALBANO
M. Serge MULLER a donné procuration à M. Claude DERU	M. Pascal PENNERAD	Melle Anne-Louise PICQ
M. Gérard SENSER	Melle Angèle WEINACKER	Mme Denise WEBER